



## 11 moyens pour les réservistes de maximiser les ressources des Programmes d'appui des employeurs

*En tant que réserviste, vous devrez éventuellement demander à votre employeur civil ou à votre établissement d'enseignement de vous accorder un congé pour participer à un cours, à une activité de formation ou à une opération militaire. Les ressources suivantes vous aideront à obtenir leur soutien.*

### Lorsque vous commencez un nouvel emploi civil ou entamez des études

1. Consultez la [Trousse d'outils d'autoreprésentation pour les réservistes](#), y compris :
  - [7 conseils pour les réservistes qui occupent un emploi civil](#)
  - [Les avantages du service dans la Réserve à long terme pour votre milieu de travail civil](#)
2. Demandez conseil à votre Représentant pour l'appui des employeurs de l'unité ou à votre chaîne de commandement sur la meilleure approche pour discuter de votre rôle militaire avec votre employeur.
3. Invitez votre gestionnaire ou un membre du personnel éducatif à un événement d'appui des employeurs de l'unité (p. ex., soirée des employeurs, visite des employeurs à un exercice).

### Lorsqu'on vous apprend que vous allez participer à un exercice, à un cours ou à un déploiement

4. Lisez la fiche-conseil pertinente à votre demande :
  - [Je dois demander un congé pour service militaire à mon employeur!](#)
  - [Je dois demander une mesure d'adaptation à mon établissement d'enseignement en raison de mon travail militaire](#)
5. Préparez la documentation nécessaire pour justifier votre demande en utilisant [les modèles de correspondance](#) comme point de référence.
6. Si vous vous absentez 30 jours consécutifs ou plus, informez votre employeur qu'il pourrait être admissible à une aide financière à votre retour dans le cadre du [Programme de dédommagement des employeurs de réservistes](#).

### Lorsque votre employeur civil ou un membre du personnel éducatif hésite à vous accorder le temps dont vous avez besoin

7. Obtenez une aide supplémentaire grâce au [Programme d'aide avec les employeurs de réservistes](#).

### Lorsque vous êtes en service militaire

8. Si vous vous absentez 30 jours consécutifs ou plus, envoyez à votre employeur une mise à jour et une photo de vous lui expliquant ce que vous faites.



## Au retour

9. Remerciez votre employeur ou le personnel éducatif en utilisant [un modèle de correspondance](#) pour rédiger une lettre de votre part ou de la part de votre chaîne de commandement.
10. Demandez aux Forces armées canadiennes de remercier votre employeur ou le personnel éducatif dans le cadre du [Programme de reconnaissance pour l'appui des employeurs](#).
11. Demandez à votre employeur s'il souhaite se joindre à l'initiative [« Coeurs vaillants - Soutien aux réservistes »](#).

*Printemps 2023*